



Développement agricole Chargé de mission en aménagement



Témoignage

Autre dénomination : Chargé d'étude en développement local

Formation

Ingénieur

en agriculture, agronome, ou ingénieur des techniques agricoles

Diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle

en droit, aménagement ou développement local



Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai une formation d'ingénieur en agriculture (ISARA Lyon) que j'ai complétée par un master d'éco-conseiller à l'INSA de Strasbourg. Pendant une dizaine d'années, j'ai été responsable du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole à la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône. Depuis 5 ans, je suis chargée d'études en aménagement et urbanisme.

En quoi consiste votre métier ?

Je suis chargée des études préalables aux aménagements fonciers et je représente la Chambre d'agriculture pour les projets d'infrastructures (routes, voies ferrées) qui ont un impact sur les terres agricoles et les forêts. Je défends également la position de la Chambre d'agriculture lors de l'élaboration des projets d'urbanisme par les communes ou lors de demandes de permis de construire faites par des agriculteurs. Je peux aussi être amenée à réaliser un diagnostic préalable pour estimer l'impact d'un projet sur l'agriculture.

Qu'appréciez-vous dans ce métier ?

Il est très varié et permet une multitude de contacts avec les élus. C'est un travail de médiation et de défense des intérêts collectifs agricoles. Mon expérience de terrain et ma vision pratique des exploitations permettent souvent de trouver un compromis.

Quelles sont les qualités nécessaires pour exercer ce métier ?

Ce métier est accessible à beaucoup de profils mais il est impératif de bien connaître les exploitations agricoles. Il faut également avoir un bon sens de la négociation, de la diplomatie, et savoir imposer son point de vue. Enfin, il faut être en veille permanente et se former pour tous les aspects juridiques.



Christine YODER

Chargée d'études en aménagement et urbanisme en Haute-Saône

Activités

Le chargé de mission répond aux sollicitations ou se saisit des dossiers concernant l'agriculture et la gestion du territoire :

- Il reçoit les demandes d'agriculteurs ou de collectivités locales qui donneront lieu à un avis ou à une étude (commande pour l'étude du tracé d'une future route et ses conséquences foncières agricoles, instruction d'un permis de construire...).
- Il participe aux consultations obligatoires dans le cadre de projets en cours d'instruction.
- Il intervient auprès des instances de décision pour demander la prise en compte des intérêts agricoles.

Le chargé de mission élabore et instruit les dossiers :

- Il établit les devis ou les réponses aux appels d'offres d'études des collectivités locales et rédige les conventions d'études ou les cahiers des charges.
- Il remplit les procédures administratives pour les documents d'urbanisme (règlements...), éventuellement à l'aide des systèmes d'informations géographiques (SIG).
- Il calcule les indemnités éventuellement dues à un exploitant.
- Il vérifie la présence des documents nécessaires pour fonder un avis agricole (dans un dossier préalable à l'enquête publique par exemple) ou contrôle la conformité des dossiers (Plan local d'urbanisme par exemple).

Le chargé de mission informe, participe à des études, conduit des actions collectives ou individuelles :

- Il recueille des informations, les traite et procède si besoin à une enquête individuelle spécifique.
- Il intervient sur le terrain afin de visualiser concrètement les projets.
- Il effectue une médiation lors de litiges (empiètements fonciers par exemple).
- Il organise ou participe à des réunions avec des élus, des gestionnaires de réseaux, des groupes d'experts et d'agriculteurs.
- Il anime des réunions d'information pour expliquer la réglementation et la législation.





Développement agricole Chargé de mission en aménagement

Conditions d'exercice

Le chargé de mission travaille dans les chambres d'agriculture, les collectivités locales, les bureaux d'étude privés, parfois spécialisés en agriculture, ou dans une organisation syndicale. Il exerce sous l'autorité d'un chef ou d'un directeur de service. Sa responsabilité est importante, celle-ci étant engagée à l'égard de la remise

effective de l'étude confiée et rend nécessaire la souscription d'une assurance spécifique contre d'éventuels recours. Il est souvent intégré au sein d'équipes pluridisciplinaires (architectes, paysagistes...) dans la conduite d'études et effectue fréquemment des visites sur le terrain.



Compétences et qualités

Le chargé de mission détient des connaissances techniques et de la méthode. Il sait **analyser et synthétiser**. Précis, soigneux et organisé, il respecte les délais d'étude et les échéances. Son sens de l'esthétique lui permet de rendre une

carte attrayante par exemple, et par là de **faire preuve de pédagogie**. Il est diplomate, discret, se montre proche des gens dont il connaît la culture agricole et rurale et sait se rendre disponible.

Perspectives d'évolution

- Le chargé de mission, s'il développe des compétences en encadrement peut envisager un **poste de responsable** ou de **chef de service**.
- Il peut également choisir de s'orienter vers un **poste en collectivité locale**, dans un bureau d'étude ou au sein d'un cabinet de consultants.

Pour en savoir +

CONSULTER

- la fiche ROME n°A1303 du Pôle emploi
www.pole-emploi.fr

